

DELIBERATION
CC_2022_005

OBJET :

COMMISSION 1

AMENAGEMENT

PLUI

***Lancement de la
modification du PLU de
PHALEMPIN***

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 059-200041960-20220131-CC_2022_005-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de Communes Pévèle Carembault s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 24 janvier 2022, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné procuration :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 janvier 2022

COMMISSION 1
AMENAGEMENT
PLUI
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Lancement d'une modification simplifiée du PLU de Phalempin et modalités

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi ALUR en date du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté Préfectoral confirmant la prise de compétence PLUI en date du 3 août 2021,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-3-1 du 30 avril 2021 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Phalempin,

Vu, les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

Considérant l'inscription, au PLU en date du 30 avril 2021, de l'emplacement réservé n°1 voué à l'aménagement d'un carrefour, rue du général de Gaulle, sur une superficie d'environ 1 900 m²,

Considérant l'évolution des réflexions sur le projet urbain de ce quartier

Considérant qu'au regard de l'aménagement pressenti, l'emplacement réservé n°1 n'a plus aucune raison d'être au point de vue de l'intérêt public qui lui était attaché et aurait dû être supprimé dans le cadre de la révision générale,

Considérant qu'il s'agit là d'une erreur matérielle et qu'il est donc proposé de retirer cet emplacement réservé par la voie des articles 153-45 à 153-48 du code de l'urbanisme,

Dans le cadre de cette procédure, le projet de modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme. Pendant ce délai, le dossier de modification simplifiée du PLU sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Phalempin et celui de la Pèvèle Carembault.

Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie ainsi que par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Pèvèle Carembault – Pôle Aménagement du territoire et mobilité - 7 rue Nationale - 59710 PONT A MARCQ.

Un avis rappelant l'objet de la modification et précisant les dates de mise à disposition, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU de Phalempin***

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

ID : 059-200041960-20220131-CC_2022_005-DE

SLO

procéder aux formalités de publicité

- ***D'autoriser son Président à signer tout acte relatif à la procédure et procéder aux formalités de publicité de la présente délibération***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Luc FOUERY



Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220131-CC_2022_005-DE

